

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Jeudi 3 Février 2022**

FG/AB  
2022-03

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi trois février à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie, et par visioconférence, sur convocation adressée le 27 janvier 2021, et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique par retransmission audiovisuelle en direct sur le site Internet de la Ville ([www.trouville.fr](http://www.trouville.fr)).

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatier, M. David Revert, M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguilé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, Mme Adèle Grand-Brodeur, M. Jacques Taque, Mme Isabelle Drong, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, Mme Rébecca Babilotte, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Claude Barsotti, Mme Eléonore de la Grandière.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme Delphine Pando), M. Jean-Pierre Deval (pouvoir à Mme Isabelle Drong), Mme Aline Esnault (pouvoir à M. Stéphane Sabathier), M. Jean-Eudes d'Achon (pouvoir à Mme Stéphanie Fresnais), M. Philippe Abraham

*Le Conseil Municipal désigne Mme Martine Guillon comme secrétaire de séance.*

.....

**Tarifs de stationnement sur voirie - Année 2022**  
**Correctifs apportés pour les Zones Orange et Verte**

-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les délibérations des Conseils Municipaux du 03 décembre 2020, du 31 mai 2021, du 30 juin 2021, du 29 septembre 2021 et du 15 décembre 2021,  
Vu l'avis de la Commission Finances et foncier du 21 janvier 2022,

Considérant que le système de paramétrage des horodateurs INDIGO ne permet pas d'entrer des montants non arrondis à la dizaine,

Considérant la demande de rectification tarifaire formulée par INDIGO pour 3 tarifs de stationnement au sein de la zone orange,

Considérant qu'il est utile d'apporter une précision pour la tarification de la zone verte ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

– Fixe, à compter du 5 février 2022, les tarifs de stationnement ainsi qu'il suit :

<b>STATIONNEMENT SUR VOIRIE</b>
---------------------------------

<b>ZONE ORANGE</b>
--------------------

De 9 heures à 19 heures, tous les jours, et toute l'année.

**Zone qui s'étend sur les rues et parkings ci-après :**

Rue Général de Gaulle côté pair n°88 au n°138

Place Fernand Moureaux devant les n°1 à 9 et n°2 et 4

Boulevard Fernand Moureaux côté pair du n°2 au n°178 et côté quai depuis le carrefour à feux situé de la rue Victor Hugo jusqu'à la poissonnerie

Rue Paul Besson dans sa partie comprise entre la rue des Bains et la rue Victor Hugo

Rue Victor Hugo

Rue Amiral de Maigret

Parking dit "quai Tostain", au Nord de la poissonnerie, en vis-à-vis du 164 boulevard Fernand Moureaux (hôtel de ville)

6 places rue d'Orléans - depuis la Place Tivoli à la rue Othon

Parking dit "des Bains" au sud de la poissonnerie, en vis-à-vis des n°128 à 142 boulevard Fernand Moureaux

3 places de stationnement boulevard Fernand Moureaux le long du parking dit "des Bains"

	<b>2022</b> après correction
1/4 heure	<b>0,40 €</b>
1/2 heure	<b>0,80 €</b>
1 heure	<b>1,50 €</b>
2 heures	3,60 €
2 heures 1/4	18,00 €
2 heures 1/2	30,00 €

- **Précise** que ces nouveaux tarifs, annulent et remplacent les tarifs 2022 votés pour la zone orange le 15 décembre 2021.

- **Autorise** pour une meilleure lisibilité des tarifs de la zone verte, l'ajout du terme « **vacances** » devant le mot « scolaires ». Les tarifs et les autres termes restent inchangés. Le tableau correspondant à la tarification de la zone verte devient :

### ZONE VERTE

Le stationnement est payant du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre tous les jours de 9 heures à 19 heures.

Le stationnement est gratuit du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars sauf pendant les périodes **de vacances** scolaires des zones A, B et C.

**Zone qui s'étend sur les rues et parkings ci-après :**

Place Maréchal de Lattre de Tassigny

Rue Notre Dame

Boulevard Fernand Moureaux, côté quai et appontement, après le parking dit "des Bains" au sud de la poissonnerie jusqu'à la place Fernand Moureaux

Parking dit "de la dent creuse" situé au début de l'avenue du Président John Fitzgerald Kennedy

	<b>2022</b>
1/2 heure	1,80 €
1 heure	2,40 €
2 heures	3,00 €
3 heures	4,20 €
4 heures	5,40 €
5 heures	6,60 €
6 heures	7,80 €
7 heures	9,00 €
8 heures	10,20 €
9 heures	18,00 €
10 heures	30,00 €

**Le Maire :**

- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

.....  
**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**